

## Rapport du maire

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux contribuables du rapport financier annuellement. En séance du 3 juin 2019, les faits saillants du dernier exercice financier 2018 vous sont présentés en lien avec le rapport des vérificateurs professionnels agréés, Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. présenté à la séance ordinaire du 6 mai 2019 et transmis à chacun des ménages de notre municipalité depuis cette séance.

### Rapport de l'auditeur indépendant sur le taux global de taxation réel

L'état sur le taux global de taxation réel a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1).

### Rapport de l'auditeur indépendant

Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Résultats financiers au 31 décembre 2018

Avec un revenu de fonctionnement de 1 007 468 \$ et des charges totalisant 1 193 624 \$, la conciliation aux fins fiscales de 351 685 \$ établi un excédent d'exercice non consolidé de 165 529 \$.

Les postes de dépenses de fonctionnement en administration générale au total de 191 497 \$; de sécurité publique de 92 011\$; du département de transport avec un total de 364 974 \$; en hygiène du milieu pour un total de 126 966 \$; et finalement en regroupant santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement, loisirs et culture ainsi que les frais de financement pour 180 241 \$ composent les dépenses pour l'année fiscale 2018.

Les quotes-parts tels que pour la Municipalité régionale de comté à 78 154 \$; la Sûreté du Québec de 46 509 \$; les matières résiduelles pour 55 371 \$; les frais de financement de 114 070 \$ ainsi que les salaires et charges sociales des employés et des élus qui représentent des obligations de charges de 164 585 \$ découlent de nos activités récurrentes annuellement avec la hausse de l'indice du prix à la consommation.

### Rémunération des élus pour 2018

La rémunération des membres du conseil municipal est déterminée comme suit : le maire reçoit une compensation de 5 894.10 \$ ainsi qu'une allocation de 2 947.07 \$. Les conseillers reçoivent la compensation annuelle de 1 964.70 \$ et l'allocation de 982.35 \$.

En conclusion, la bonne gestion financière de la municipalité est la conséquence des décisions du conseil municipal ainsi que la vigilance du personnel à chacune des dépenses de la municipalité. Je tiens à remercier les élus ainsi que le personnel en place pour le travail de vigilance financière dans tous ces aspects.

Anne Caron, Maire